

NOTICE OF A RATE HEARING

Greater Sudbury Hydro Inc. has applied to change its electricity distribution rates effective May 1, 2025

If the application is approved as filed, a typical residential customer and a typical general service customer of Greater Sudbury Hydro Inc. would see the increases shown in the table below. Among other requests, Greater Sudbury Hydro Inc. is proposing to determine fixed charges on a 30-day basis rather than a monthly basis, to align with its billing system.

	Monthly	30-Days
Residential (750 kWh)	\$6.66	\$6.10
General Service less than 50kW (2,000 kWh)	\$12.34	\$11.99

Other customers, including businesses, will also be affected. It's important to review the application carefully to determine whether you may be affected by the proposed changes.

Greater Sudbury Hydro Inc. has also applied for approval of a proposed advanced capital module for the Moonlight Substation rebuild and to dispose of certain deferral and variance account balances, one of which would be disposed over a 10-year period.

YOU SHOULD KNOW

There are three types of OEB hearings: oral, electronic and written. The applicant has applied for a written hearing. The OEB is considering this request. If you think a different hearing type is needed, you can write to us to explain why.

During this hearing, we will hear questions and arguments from participants about this case. We will also hear questions and arguments from participants that have registered as intervenors. After the hearing, we will decide whether to approve the application.

HAVE YOUR SAY

You have the right to information about this application and to participate in the process.

Visit www.oeb.ca/notice and use file number **EB-2024-0026** to:

- Review the application
- File a letter with your comments
- Apply to become an intervenor

IMPORTANT DATES

You must engage with the OEB on or before **December 6, 2024**, to:

- Provide input on the hearing type (oral, electronic or written)
- Apply to be an intervenor

If you do not, the hearing will move forward without you, and you will not receive any further notice of the proceeding.

PRIVACY

If you write a letter of comment, your name and the content of your letter will be put on the public record and the OEB website. If you are a business or if you apply to become an intervenor, all the information you file will be on the OEB website.

LEARN MORE

Ontario Energy Board

■/TTY: 1 877-632-2727

⌚ Monday - Friday: 8:30 AM - 5:00 PM

🌐 oeb.ca/notice

Greater Sudbury Hydro Inc.

■ 705-675-7536 - Sudbury

■ 705-753-2341 – West Nipissing

⌚ Monday - Friday: 8:30 AM - 4:30 PM

🌐 <https://sudburyhydro.com/>

This hearing will be held under section 78 of the **Ontario Energy Board Act, 1998**.

Ce document est aussi disponible en français.



Ontario
Energy
Board

Greater Sudbury Hydro Inc. a déposé une requête en vue de modifier ses tarifs de distribution d'électricité à compter du 1er mai 2025

Si la requête est approuvée telle quelle, la facture d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type de Greater Sudbury Hydro Inc. serait modifiée à la hausse comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Entre autres demandes, Greater Sudbury Hydro Inc. propose de déterminer les frais fixes sur une base de 30 jours plutôt que sur une base mensuelle, afin de s'arrimer à son système de facturation.

	Consommation	30 jours
Client résidentiel (750 kWh)	6,66 \$	6,10 \$
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	12,34 \$	11,99 \$

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

Greater Sudbury Hydro Inc. a également demandé l'approbation d'un projet de module d'investissement avancé pour la reconstruction de la sous-station Moonlight et la liquidation de certains soldes des comptes de report et d'écart, dont l'un serait liquidé sur une période de 10 ans.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite. La CEO examine actuellement cette demande. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0026** pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **6 décembre 2024** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 oeb.ca/fr/participez

Greater Sudbury Hydro Inc.

☎ (705) 675-7536 - Sudbury

☎ (705) 753-2341 - West Nipissing

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

🌐 <https://sudburyhydro.com/>

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**.

This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario